

## Appel à la Solidarité communale

Bonjour à toutes et à tous,

Dans le cadre de l'annonce faite d'hier soir par le Président de la République Française, la commune de Chasné Sur Illet souhaite permettre la garde des enfants des personnes qui sont impliquées dans la gestion des patients du Covid-19, ainsi que dans l'accompagnement des personnes à risques.

Pour ce faire, nous souhaitons identifier les personnes qui font partie des professions de logistique **Les catégories des professionnels concernés**

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie** des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Merci de vous faire connaître en mairie.

La municipalité est en train de regarder si nous allons avoir l'autorisation de garder les enfants en question. Si cela ne pouvait pas être le cas et que vous avez la possibilité de garder les enfants des personnels en question, merci aussi de vous faire connaître à la mairie

Merci

Cordialement

Benoit Michot